

Comptable Spécialisé-e 2022-2024

Examen blanc (2^e du nom)

Comptabilité Financière 1

Solutions

Problème 1 – Journal des écritures

26.0 points

Préambule

Marcel Müller est propriétaire de l'entreprise en raison individuelle **Müller Direction de travaux**. Selon l'inscription au Registre du commerce, le but principal est d'offrir des prestations de services dans le domaine de l'architecture et de la direction de chantiers. Outre le fondateur Marcel Müller, l'entreprise, qui est spécialisée dans la planification et la réalisation de nouvelles constructions et de travaux de transformation, occupe deux chefs de chantiers, une architecte et une secrétaire.

1^{ère} partie: Ecritures complémentaires et de boucllement au 31.12.2010

- Le boucllement intervient au 31.12.2010.
- Tous les montants exprimés en CHF doivent être arrondis aux 5 centimes.

1. Les machines de bureau sont amorties de manière linéaire et indirecte au taux maximum admis par l'Administration fédérale des contributions. L'état des comptes au 31.12.2010 (avant amortissements) est le suivant:

Machines de bureau CHF 98 000.—, Amortissement cumulé sur Machines de bureau CHF 39 200.—

Débit	Crédit	Montant
Amortissements	Amortissement cumulé sur machines de bureau	19 600.00

1.0 points

2. a. Une part privée de CHF 4 500.— est débitée au propriétaire Müller pour l'utilisation à titre privé du véhicule d'entreprise. La TVA ne doit pas être prise en compte.

Privé	Charges de véhicules (autres produits)	4 500.00
-------	--	----------

0.5 points

2. b. Indiquez par une croix l'affirmation correcte:

La part privée comptabilisée sous 2. a.

- ☐ est assujettie à l'impôt sur le chiffre d'affaires
- ☒ entraîne une correction de l'impôt préalable
- ☐ n'est pas relevante du point de vue de la TVA

0.5 points

3. A l'instar de l'année précédente, la valeur des créances résultant des ventes et des prestations de services doit être ajustée de 5 % lors du bouclage. Avant l'écriture nécessaire, les comptes **Créances résultant des ventes et des prestations de services** et **Provisions pour pertes sur créances (ducroire)** se présentent comme suit:

Créances (débiteurs)	Ducroire
120 000	11 000

Débit	Crédit	Montant
Provisions pour pertes sur créances (ducroire)	Pertes sur créances (pertes sur débiteurs)	5 000.00

1.0 points

4. Madame Schelbert, collaboratrice, a obtenu de **Müller Direction de travaux** un prêt de CHF 12 000.— au début mars. Il a été convenu ce qui suit:

- taux d'intérêt 4 %
- échéances des intérêts 28 février et 31 août

Les intérêts courus sur ce prêt doivent être pris en compte.

Actifs de régularisation (actifs transitoires)	Produits des intérêts (produits financiers)	160.00

1.0 points

5. Comptabilisez les débits et crédits qui sont contenus dans l'extrait de compte de la banque du mois de décembre 2010:

- a. CHF 14 000.— débit des intérêts hypothécaires concernant l'immeuble qui sert également à l'exploitation

Charges des immeubles	Banque	14 000.00
------------------------------	---------------	------------------

0.5 points

- b. CHF 20 000.— amortissement partiel de l'hypothèque en deuxième rang

Hypothèques	Banque	20 000.00
--------------------	---------------	------------------

0.5 points

- c. CHF 428.60 intérêts bruts (comptabilisez aussi l'impôt anticipé)

Banque	Produits des intérêts (produits financiers)	428.60
Impôt anticipé à récupérer	Banque	150.00

0.5 points par écriture; total 1.0 points

d. CHF 58.60 frais portés en compte

Débit	Crédit	Montant
Charges d'intérêts (charges financières)	Banque	58.60

0.5 points

e. CHF 33 154.50 salaires nets des employés pour le mois de décembre (entièrement soumis à l'AVS)

Salaires et traitements	Banque	33 154.50
-------------------------	--------	-----------

0.5 points

6. Selon l'opération 5. e., des salaires nets de CHF 33 154.50 ont été payés. Les cotisations des salariés de 6.25 % pour AVS, AI, APG et AC ainsi que le reste des cotisations des salariés (LPP, LAA), s'élevant à CHF 3 408.—, ont en l'occurrence été déduites.

Le total des cotisations de l'employeur (AVS, AI, APG, AC y comprises) s'élève à CHF 6 537.50.

Comptabilisez les cotisations des salariés et de l'employeur (des acomptes sont payés mensuellement et un décompte final n'est établi qu'après le bouclage annuel).

Calculs:

33 154.50		2 437.50
+ 3 408.00		+ 3 408.00
36 562.50	= 93.75 %	5 845.50
2 437.50	= 6.25 %	

Salaires et traitements	Dettes résultant de charges sociales (Créanciers charges sociales)	5 845.50
Charges sociales	Dettes résultant de charges sociales (Créanciers charges sociales)	6 537.50

cotisations des salariés 1.0 points; cotisations de l'employeur 0.5 points; total 1.5 points

7. Le compte Titres réalisables à court terme (Actifs circulants) présente un montant de CHF 148 250.— au débit et un montant de CHF 24 320.— au crédit. L'état des titres à fin 2010 comprend uniquement une obligation du CS au taux de 2.75 %, valeur nominale CHF 120 000.—, échéance des intérêts 31.10.

Le cours d'achat au 31.03.2008 s'élevait à 99.25.

Au 31.12.2010, le cours est de 100.5. Le cours moyen du mois de décembre est de 100.25.

- a. A quelle valeur maximale, exprimée en CHF, l'obligation peut-elle être portée au bilan de l'entreprise en raison individuelle **Müller Direction de travaux**, selon le droit des obligations (CO)?

120 600

1.0 points

- b. Indiquez l'écriture concernant l'ajustement du compte Titres réalisables à court terme, qui a été tenu selon la méthode du cours coté, si la valeur maximale admise par le CO est portée au bilan.

$$168'250 - 24'320 = 143'930 - 120'600 = 23'330$$

Débit	Crédit	Montant
Charges des titres	Titres réalisables à court terme	3 330.00

1.0 points

- c. Comptabilisez séparément les intérêts courus de l'obligation.

Actifs de régularisation (actifs transitoires)	Produits des titres	550.00
--	---------------------	--------

1.0 points

8. La facture pour l'assurance responsabilité civile de l'entreprise, pour la période du 01.08.2010 au 31.07.2011, s'élevant à CHF 9 600.—, a été payée et comptabilisée à fin août 2010.

Actifs de régularisation (actifs transitoires)	Assurances (charges d'assurances)	5 600.00
--	-----------------------------------	----------

1.0 points

9. Un locataire de l'immeuble paie le loyer, à l'avance, les 1er mai et 1er novembre, pour six mois à chaque fois, pour un montant de CHF 24 000.— (CHF 4 000.— par mois). L'ajustement à la fin de l'année doit être effectué.

Produits des immeubles	Passifs de régularisation (passifs transitoires)	16 000.00
------------------------	--	-----------

1.0 points

10. La facture pour la réparation du mobilier de bureau n'a pas encore été reçue à la fin de l'année. Selon les indications du menuisier, le montant s'élèvera à environ CHF 900.—.

Entretien, réparations, remplacement (ERR)	Passifs de régularisation (passifs transitoires)	900.00
--	--	--------

0.5 points

11. Avant le bouclage, le compte Privé du propriétaire Müller présente les mouvements suivants:

Privé	
80 120	19 910

Le compte doit être soldé selon le mode usuel dans une entreprise en raison individuelle.

Débit	Crédit	Montant
Capital propre	Privé	60 210.00

0.5 points

12. Le bénéfice net de l'exercice 2010, s'élevant à CHF 14 650.—, est transféré par virement bancaire sur le compte de chèque postal du propriétaire Müller.

Compte de résultat (bénéfice)	Banque	14 650.00

0.5 points

2^{ème} partie: Opérations de l'exercice 2011

Indiquez les écritures et les montants correspondants (tous les montants doivent être arrondis aux 5 centimes; la TVA est à comptabiliser, pour autant que cela soit nécessaire, selon la méthode nette et les contre-prestations convenues) pour les opérations de l'exercice 2011 sélectionnées ci-dessous.

1. Müller Direction de travaux veut passer de la méthode indirecte à la méthode directe d'amortissement des véhicules. Comptabilisez ce changement. Les soldes initiaux se présentent comme suit:
Compte Véhicules: CHF 218 000.—
Compte Amortissement cumulé sur véhicules: CHF 97 400.—

Amortissement cumulé sur véhicules	Véhicules	97 400.00
------------------------------------	-----------	-----------

1.0 points

2. Une facture de CHF 2 700.— (TVA 8 % comprise) a été adressée au client Keller concernant une estimation des coûts pour la transformation envisagée d'une maison familiale de trois appartements.

Créances (débiteurs)	Produits des honoraires (produits des prestations de services)	2 500.00
Créances (débiteurs)	Impôt sur le chiffre d'affaires 7.7% due	200.00

0.5 points par écriture; total 1.0 points

7.7%
2 506.95
193.05

3. Müller Direction de travaux paie comptant, par caisse, l'avance de frais de CHF 60.— concernant la poursuite contre le client Wagner.

Débit	Crédit	Montant
Créances (débiteurs)	Caisse	60.00

0.5 points

4. Le client Keller vire le montant de la facture (voir opération 2), après déduction de 2 % d'escompte, sur le compte bancaire de Müller Direction de travaux.

Produits des honoraires (produits des prestations de services)	Créances (débiteurs)	50.00
Impôt sur le chiffre d'affaires	Créances (débiteurs)	4.00
Banque	Créances (débiteurs)	2 646.00

0.5 points par écriture; total 1.5 points

5. 80 bouteilles de pinot noir élevé en fûts de chêne, du millésime 2004, ont été achetées chez le viticulteur Knipser à Laumersheim comme cadeaux publicitaires. Le prix unitaire d'une bouteille est de EUR 21.—.

- a. Comptabilisez la facture du viticulteur. *2100 = 837*

Charges de publicité (Publicité)	Dettes (créanciers)	2 301.60

1.0 points

- b. Comptabilisez le paiement, par virement bancaire après déduction de 2 % d'escompte, de la facture du viticulteur (voir a) par l'entreprise en raison individuelle Müller Direction de travaux. Comptabilisez séparément l'escompte, le paiement et la différence de change.

Dettes (créanciers) <i>316.12</i>	Charges de publicité (Publicité)	46.05
Dettes (créanciers)	Banque <i>1645.4</i>	2 288.50
Charges de publicité (Publicité) (Charges financières)	Dettes (créanciers)	32.95

0.75 points par écriture; total 2.25 points

- c. En relation avec l'achat du vin, comptabilisez la facture de la douane, pour les droits de douane de CHF 132.— et pour la TVA de CHF 189.50.

Charges de publicité (Publicité)	Dettes (créanciers)	132.00
Impôt préalable <i>1171</i>	Dettes (créanciers)	189.50

0.75 points par écriture; total 1.5 points

6. La facture d'acompte de la caisse de compensation du canton de Berne, pour les cotisations aux assurances sociales du 3^{ème} trimestre 2011, d'un montant de CHF 3 520.— est payée par la banque.

Débit	Crédit	Montant
<i>Dettes résultant de charges sociales (Créanciers charges sociales)</i>	<i>Banque</i>	<i>3 520.00</i>

0.75 points

7. L'entrepreneur en raison individuelle Marcel Müller achète auprès de la maison de meubles Sitzer et paie immédiatement au moyen de la carte MAESTRO libellée au nom du compte bancaire de l'entreprise:

- a. le nouvel ensemble de meubles rembourrés pour la salle de séjour de la famille Müller pour CHF 6 480.— (TVA 8 % comprise). La comptabilisation intervient sur la base de la pièce bancaire.

<i>Privé</i>	<i>Banque</i>	<i>6 480.00</i>

0.5 points

- b. un canapé pour la salle d'attente de la réception de son entreprise pour CHF 4 050.— (TVA 8 % comprise). La comptabilisation intervient sur la base de la pièce bancaire.

<i>Mobilier et installations</i>	<i>Banque</i>	<i>3 750.00</i>
<i>Impôt préalable</i> <i>117.1</i>	<i>Banque</i>	<i>300.00</i>

3760.45
289.55

0.5 points par écriture; total 1.0 points

Problème 2 – Méthodes diverses de comptabilisation

6.0 points

Comment s'établissent les écritures de l'extrait des opérations de l'entreprise de commerce de marchandises Staudinger SA pour le premier exercice 2010 (fondation le 01.01.2010),

- lorsque les mouvements de marchandises sont saisis selon la méthode de l'inventaire permanent et que la facturation aux clients ainsi que les factures des fournisseurs sont comptabilisées immédiatement,
- lorsque les mouvements des marchandises ne sont pas saisis selon la méthode de l'inventaire permanent et que, pour la facturation aux clients ainsi que pour les factures des fournisseurs, le système des postes ouverts est appliqué?

La taxe sur la valeur ajoutée ne doit pas être prise en compte. Dans le cas où aucune écriture n'est nécessaire, la mention „aucune écriture” sera faite.

2^{ème} partie: Réserves latentes

Les indications mentionnées ci-dessous ainsi que les éléments chiffrés qui figurent déjà dans le tableau proviennent d'une société anonyme (seules ces deux rubriques contiennent des réserves latentes).

1. Complétez les valeurs du tableau pour les installations d'exploitation et les provisions. Au début et à la fin 2010, les provisions publiées (bilan externe) sont chaque fois de 50 % trop élevées.

Compte	1 ^{er} janvier 2010			31 décembre 2010			modif. RL
	externe	interne	RL	externe	interne	RL	
Instal. exploit. (val. comptable)	240	290	50	300	340	40	-10
Provisions	75	50	25	90	60	30	+5
Total			75			70	-5

1^{ère} ligne 0.5 points, 2^{ème} ligne 1.0 points ; total 1.5 points

2. Complétez le bilan interne au 31.12.2010 en intégrant les éléments chiffrés déterminants du tableau ci-dessus et déterminez le bénéfice interne.

Bilan interne au 31.12.2010

Montants en CHF 1 000.—

Liquidités	64	Créanciers	80
Créances (débiteurs)	120	Provisions	60
Ducroire	-6	Capital-actions	450
Stocks de marchandises	260	Réserves / Bénéfice reporté	150
Installations d'exploitation	500	Réserves latentes 01.01.	75
Amortissement sur installations	-160		
Véhicules	110	Bénéfice interne	73

Provisions et bénéfice 0.5 points chacun

Amortissement sur installations et réserves latentes 0.75 points chacun

total 2.5 points

Problème 3 – Répartition du bénéfice d'une SA

6.0 points

Extrait du bilan de Winner SA au 31.12.2010 (montants en CHF):

Capital-actions	3 000 000	(dont 40 % libéré)
Réserves légales	235 000	
Bénéfice reporté	8 000	
Bénéfice 2010	172 000	

Etablissez, en prenant en considération les indications ci-après, un projet clair de répartition du bénéfice avec mention des différentes étapes et résultats intermédiaires:

- Réserves légales: minimum selon CO 671
- Tantièmes: CHF 10 000
- Dividendes: pourcent entier aussi élevé que possible

2023

Bénéfice de l'exercice	172 000.00	172'000
Bénéfice reporté	+8 000.00	8 000
Bénéfice au bilan	180 000.00	180'000
Réserves légales	-5 000.00	8'600
5 % Dividende de base (sur 1 200 000)	-60 000.00	—
Tantièmes	-10 000.00	✓ 10'000
10 % Réserves légales (sur 10 000)	-1 000.00	—
Solde du bénéfice	104 000.00	161'400
7 % Dividende supplémentaire (sur 1 200 000) 13%	-84 000.00	156'000
10 % Réserves légales (sur 84 000)	-8 400.00	—
Nouveau bénéfice reporté	11 600.00	5'400

–1.0 points par erreur
mention manquante des étapes et des résultats intermédiaires –1.0 points au max.
total 6.0 points

Problème 4 – Petits problèmes de comptabilité financière

12.0 points

Les parties 1 à 4 peuvent être résolues indépendamment les unes des autres..

1^{ère} partie: Méthode du taux de la dette fiscale nette

Une maison d'édition est imposée selon la méthode du taux de la dette fiscale nette et décompte sur la base des contre-prestations reçues. Les paiements sont comptabilisés selon la méthode brute. Le taux de la dette fiscale nette s'élève à 1.2 %.

Durant le 1^{er} semestre 2011, des clients ont payé au total des factures, (TVA. 2.5 % comprise), de CHF 843 500.— (compte *Produits des livres*).

Durant le 1^{er} semestre 2011, des paiements ont en outre été effectués à divers fournisseurs:

- Paiements aux fournisseurs TVA 8 % comprise: CHF 25 920.—
(CHF 6 880.— pour un véhicule, le solde pour d'autres charges)
- Paiements aux fournisseurs TVA 2.5 % comprise: CHF 85 075.—
(compte *Coûts d'impression des livres*)

a. Calculez le montant de la taxe sur la valeur ajoutée due pour le 1^{er} semestre 2011.

1.2 % de 843 500 = CHF 10 122.—

2.0 points

b. Le décompte de la TVA pour le 1^{er} semestre 2011 est établi et le montant dû payé à mi-août.

Effectuez l'extourne de la taxe sur la valeur ajoutée et comptabilisez le virement par banque du montant payé à l'autorité de la TVA.

Débit	Crédit	Montant
<i>Produits des livres</i>	<i>Impôt sur le chiffre d'affaires / TVA due</i>	10 122.00
<i>Impôt sur le chiffre d'affaires</i>	<i>Banque</i>	10 122.00
<i>TVA due</i>		

0.5 points par écriture; total 1.0 points

Travail 1 – Ecritures de journal, répartition du bénéfice

19.0 points

Situation de départ

Comptabilisez les différentes opérations commerciales de **Meier SA**, fabricant et vendeur de machines, pour le 4ème trimestre 2011. Les points suivants sont à prendre en considération:

- Le boucllement est établi au 31 décembre 2011.
- Tous les montants en CHF sont arrondis aux 5 centimes.
- Seuls les comptes figurant sur l'extrait du plan comptable général PME annexé peuvent être utilisés. Les comptes « *Stocks de matières premières* » et « *Produits semi-finis et finis* » sont tenus comme des comptes sans mouvement.
- La TVA n'est pas à prendre en considération pour ce travail.

Partie 1: Ecritures comptables

Différentes opérations commerciales du 4ème trimestre 2011

1. La facture déjà comptabilisée de CHF 1 850.— de Schneller Transport SA (transports de produits à nos clients) est réglée comme suit : CHF 950.— sont compensés avec la créance de Meier SA (déjà comptabilisée) relative à la construction d'une pièce spéciale pour le pont élévateur du camion de Schneller Transport SA. Le solde de la dette est réglé par poste.

Doit	Avoir	Montant
Dettes à court terme (créanciers)	Créances résult. de ventes (débiteurs)	950.00
Dettes à court terme (créanciers)	Poste	900.00

1.0 points

2. Après déduction d'un escompte de 3 %, un client vire CHF 12 561.50 sur le compte en banque de Meier SA. L'escompte et le virement ont été comptabilisés chez Meier SA de la manière suivante:

- Banque / Créances résult. de ventes (débiteurs)	CHF 12 561.50
- Ventes de produits fabriqués / Banque	CHF 376.85

Corrigez si l'opération n'a pas été comptabilisée en bonne et due forme. Dans le cas où aucune correction ne serait nécessaire, écrivez dans la grille de solution „pas d'écriture“.

Banque	Ventes de produits fabriqués	376.85
Ventes de produits fabriqués	Créances résult. de ventes (débiteurs)	388.50

1.0 points

6. La banque de Meier SA crédite le compte courant de CHF 178.25 net, après déductions de CHF 58.90 pour les frais de gestion du compte et de CHF 127.70 d'impôt anticipé. Comptabilisez l'avis de crédit, les frais bancaires et l'impôt anticipé.

Doit	Avoir	Montant
Banque	Produits financiers (Intérêts produits)	364.85
Impôt anticipé à récupérer (débit)	Banque	127.70
Charges financières (Intérêts charges)	Banque	58.90

1.5 points

Différentes opérations commerciales avant le bouclage 2011

7. Avant le bouclage, les comptes de « Stocks de matières premières » et de « Produits semi-finis et finis » présentent les montants suivants dans la comptabilité financière (SI = stock initial):

Stocks matières premières	
SI	9 000

Produits semi-finis et finis	
SI	22 000

L'inventaire révèle pour la clôture les valeurs réelles suivantes (valeurs d'inventaire):

- Stocks de matières premières (au prix d'achat) CHF 10 200.—
- Produits semi-finis et finis (coût de fabrication) CHF 19 500.—

- a. Comptabilisez la variation des stocks de matières premières, sachant que dans la comptabilité financière les stocks de matières premières sont sous-évalués d'un tiers.

Charges de matières premières	Stocks de matières premières	2 200.00
-------------------------------	------------------------------	----------

1.0 points

- b. Comptabilisez la variation du stock de produits semi-finis et finis dans la comptabilité financière. Ce compte figure au bilan à sa valeur d'inventaire.

Variation de stock produits SF et finis	Stock de produits semi-finis et finis	2 500.00
---	---------------------------------------	----------

0.5 points

8. Comptabilisez les intérêts courus de l'hypothèque de CHF 950 000.—. Taux d'intérêt à 3 %, échéance d'intérêts au 31 janvier, 30 avril, 31 juillet, 31 octobre. Une partie de l'immeuble est également louée à des tiers.

Charges d'immeubles	Passifs de régularisation (PT)	4 750.00
---------------------	--------------------------------	----------

1.0 points

9. Les provisions sur les travaux de garantie pour la fin de l'année doivent représenter 4 % du solde du compte Ventes de produits fabriqués.

Provisions sur prestations de garantie	Ventes de produits fabriqués
22 730	38 300 694 000

Doit	Avoir	Montant
Déductions sur les produits résultant de prestations de garantie	Provisions	3 498.00

1.0 points

10. Les soldes des comptes suivants sont connus:

- Créances résultant de ventes (débiteurs) au 01.01.2011	CHF 146 000.—
- Provisions pour pertes sur créances (ducroire) au 01.01.2011	CHF 6 570.—
- Créances résultant de ventes (débiteurs) per 31.12.2011	CHF 116 000.—

Sur la base des créances résultant de ventes à fin 2011, la provision pour pertes sur créances doit être ajustée, en utilisant le même pourcentage que celui appliqué au 31.12.2010.

Provisions pour pertes sur créances (ducroire)	Pertes sur créances	1 350.00
--	---------------------	----------

1.0 points

11. Le loyer pour 6 mois du dépôt de Meier SA se monte à CHF 9 000.— et est acquitté par avance chaque 31 janvier et 31 juillet.

Actifs de régularisation (AT)	Loyers	1 500.00
-------------------------------	--------	----------

1.0 points

12. La facture concernant du matériel de bureau, pour un montant de CHF 1 660.—, ne nous est pas encore parvenue. Le 75 % doit être mis à la charge de l'année 2012.

Charges d'administration	Passifs de régularisation (PT)	415.00
--------------------------	--------------------------------	--------

1.0 points

13. A mi-novembre, Meier SA a fait imprimer un prospectus de publicité valable pour une durée de 6 mois et la facture de l'imprimerie a été enregistrée comme suit:

Publicité / Dettes à court terme (créanciers) CHF 11 000.—

Le 60 % du montant est à la charge de l'année 2012.

Actifs de régularisation (AT)	Publicité	6 600.00
-------------------------------	-----------	----------

1.0 points

Partie 2: Répartition du bénéfice de Meier SA

Quelques comptes du bilan final de Meier SA au 31.12.2011 (avant répartition du bénéfice) se présentent de la manière suivante:

- Capital actions	CHF	500 000.—	(dont 60 % libéré)
- Réserves légales	CHF	59 500.—	
- Bénéfice résultant du bilan	CHF	14 000.—	(inclus le bénéfice reporté de l'exercice précédent de CHF 1 500.—)

Le conseil d'administration de Meier SA proposera aux actionnaires, lors de l'assemblée générale de février 2012, la répartition suivante:

- Réserves légales	Le minimum selon CO 671
- Tantièmes	CHF 4 000.—
- Dividendes	le pourcent entier le plus élevé possible

Cochez ci-dessous si les affirmations suivantes, en relation avec les propositions de répartition du bénéfice du conseil d'administration ci-dessus, sont justes ou fausses. Les déclarations considérées comme fausses seront complétées sur la ligne « correction » par une brève explication quant à l'erreur contenue dans les propositions.

Juste Faux Affirmations

- * ☐ Le bénéfice de l'exercice 2011 se monte à CHF 12 500.—.

Correction:

2023

Juste X

- ☐ * La première attribution à la réserve selon le CO 671, alinéa 1, se monte à CHF 625.—.

Correction: ~~CHF 500.—~~

- ☐ * Des tantièmes de CHF 4 000.— pourront être payés au conseil d'administration.

Correction: *Le bénéfice résultant du bilan ne suffit pas pour verser un dividende de 5 % (CO 677)*

chaque affirmation 1.0; total 3.0 points

Travail 2 – Ecritures de TVA et décompte TVA

10.0 points

Partie 1: Ecritures de TVA

Kuller SA comptabilise la TVA selon la **méthode au brut**. Avant le décompte pour l'administration fiscale, les comptes correspondants affichent les montants suivants:

Autres charges d'exploitation 2.5 %		Autres charges d'exploitation 8 %		Ventes de marchandises 8 %	
53 510	2 430	21 520	840	2 850	143 570

1. Partez de l'hypothèse que les comptes ci-dessus contiennent les mouvements du **2ème trimestre**. Indiquez les écritures comptables de fin de trimestre pour le report de la TVA et pour le décompte avec l'administration fédérale des contributions (AFC), sachant que la **méthode de décompte effective** sera employée. Le virement de la dette TVA se fait par la banque.

Doit	Avoir	Montant
Impôt préalable	Autres charges d'exploitation 2.5 %	1 245.85
Impôt préalable	Autres charges d'exploitation 8 %	1 531.85
Ventes de marchandises 8 %	TVA due	10 423.70
TVA due	Impôt préalable	2 777.70
TVA due	Banque	7 646.00

1'478.50
10'060.75
2'777.35
7'336.40

3.5 points

2. Partez maintenant d'une autre hypothèse, à savoir que les comptes ci-dessus contiennent les mouvements du **1er semestre**. Indiquez les écritures comptables de fin de semestre pour le report de la TVA et pour le décompte avec l'administration fédérale des contributions (AFC), sachant que les décomptes TVA sont établis selon la méthode des taux de la dette fiscale nette. Le taux de la dette fiscale attribué est de 5,2 %. Le virement de la dette TVA se fait par la banque.

Ventes de marchandises 8 %	TVA due	7 317.45
TVA due	Banque	7 317.45

2.5 points

Travail 5 – Petits problèmes de la comptabilité générale**9.0 points****Partie 1: Evaluation et réserves latentes**

1. Les indications représentées dans le tableau ci-dessous montrent les valeurs déjà connues de **Walter SA**. Inscrivez les valeurs manquantes dans le tableau en prenant en considération les remarques ❶ à ❸.

Pour la valeur interne des Titres et du Véhicule, il sera indiqué la valeur maximale autorisée par le CO.

Compte	1er janvier 2011			31 décembre 2011			Modifications RL
	Externe	Interne	RL	Externe	Interne	RL	
Titres ❶	52	60	8	68	79	11	+3
Véhicule ❷	230	240	10	150	200	50	+40
Provisions ❸	120	85	35	100	80	20	-15

Valeurs internes des Titres et Véhicule chacun 0.75, chaque ligne 0.5; total 3.0 points

- ❶ Les titres constituent des réserves de liquidité et ils sont cotés en bourse.
- Le cours moyen de décembre 2011 : 79
 - Le cours boursier (de marché) au 31.12.2011 : 77
- ❷ Le véhicule a été acheté pour 320 au début 2009. La durée d'utilisation prévue est de 8 ans. Après ces 8 ans, le véhicule sera sans valeur. (Si vous n'étiez pas en mesure de calculer la valeur interne, inscrivez alors une valeur interne de 190.)
- ❸ Les provisions en fin d'année sont surestimées de 25 % dans la comptabilité générale.
2. **Stellkraft SA** présentait au 01.01.2011 des réserves latentes de 480. A fin 2011, elles se situent à 455. Le bénéfice d'entreprise externe (officiel) pour l'année 2011 se monte à 67. Quel est le résultat d'entreprise réel (interne) qu'a réalisé Stellkraft SA pour l'année 2011?

Le résultat d'entreprise réel se monte à **42** _____

1.0 points